

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE VANDŒUVRE

ARRETE TEMPORAIRE

STATIONNEMENT RUE JEAN LAMOUR

LE MAIRE DE LA VILLE DE VANDŒUVRE,

VU les Lois n° 82.213 et 82.623 des 2 Mars et 22 Juillet 1982, relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-24, L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route, notamment ses articles L 411-1, R 411-1 à R 411-9,

VU le Règlement de Police Municipale du 20 Mars 1973,

CONSIDERANT les facilités à accorder à l'Entreprise **SPIE BATIGNOLLES EST** chargée d'effectuer des travaux (réparation de béton dans chambre chauffage urbain) **RUE JEAN LAMOUR à VANDOEUVRE.**

ARRETE:

<u>ARTICLE 1er</u> – A compter du MERCREDI 1^{er} DECEMBRE 2021 et jusqu'au LUNDI 31 JANVIER 2022, la mesure suivante sera mise en application face au 2 RUE JEAN LAMOUR:

Stationnement réservé pour l'entreprise SPIE BATIGNOLLES EST et PARISET SAS.

<u>ARTICLE 2</u> - La signalisation réglementaire sera mise en place par **L'ENTREPRISE SPIE BATIGNOLLES EST.** Elle sera seule et unique responsable des accidents et préjudices causés aux tiers pouvant survenir du fait des travaux qu'elle réalise, pendant et après leur cours.

Elle devra notamment prendre toutes les mesures de sécurité concernant les présignalisations, signalisations et protections réglementaires de jour comme de nuit.

L'ENTREPRISE SPIE BATIGNOLLES EST devra faire constater la pose des panneaux par les services de la Police Municipale Tél. : 03.83.51.80.99 au moins 7 jours avant la date d'intervention.

La Ville de VANDŒUVRE ne pourra pas être tenue responsable pour quelque motif ou quelque cause que ce soit.

ARTICLE 3 - Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux Lois en vigueur.

ARTICLE 4 - Les Services de Police sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

<u>ARTICLE 5</u> - Ampliation du présent arrêté (qui doit être affichée sur le chantier) est adressée à l'Entreprise SPIE BATIGNOLLES EST (1 Allée de Saint Cloud – 54600 VILLERS les NANCY).

Fait à VANDŒUVRE, le 19 NOVEMBRE 2021

Stéphane HABLOT, Maire de Vandœuvre-lès-Nancy, Vice-Président de la Métropole du Grand Nancy, Conseiller Départemental.

